

Génocide des Tutsi: le long chemin de la justice française

ANALYSE

Devant la cour d'assises de Paris, les témoins continuent de se succéder au procès de Laurent Bucyibaruta, qui doit durer jusqu'au 12 juillet. Une plainte ayant été déposée en janvier 2000 contre le haut fonctionnaire rwandais accusé de «génocide», «complicité de génocide» et «complicité de crimes contre l'humanité» pendant le génocide des Tutsi en 1994, il aura fallu vingt-deux ans pour que cet ancien préfet, soit présenté à la barre d'un tribunal. Les dossiers rwandais en lien avec le génocide des Tutsi s'enchaînent au tribunal de Paris. En décembre 2021, Claude Muhayimana a été reconnu coupable d'avoir transporté des *Interahamwe*, miliciens responsables de nombreux massacres dans l'ouest du Rwanda, et condamné en première instance à quatorze ans de prison, pour «complicité de génocide».

Comme eux, des milliers de personnes ayant commis des délits imprescriptibles, car liés au «crime des crimes», ont pris la fuite à la fin du génocide, qui, entre avril et juillet 1994, a fait un million de morts. La plupart ont été jugés au Rwanda par des *gacaca*, des tribunaux populaires. Les hauts responsables du génocide ont, eux, comparu entre 1995 et 2012 à Arusha (Tanzanie), devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) créé par les Nations unies.

En France, où de nombreux génocidaires ont trouvé refuge au tournant des années 2000 grâce à des réseaux d'entraide et des associations implantées dans les régions de Rouen et de Toulouse notamment, la justice a suivi le cours tumultueux des relations franco-rwandaïses. La plupart n'ont jamais été réellement inquiétés, parfois grâce à des soutiens politiques comme Agathe Habyarimana, veuve de l'ancien président rwandais Juvénal Habyarimana. Celui-ci, allié de la France et en lutte contre les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) de l'actuel chef de l'Etat, Paul Kagame, est mort dans l'attentat contre son avion, le 6 avril 1994. L'accident avait donné le signal du génocide.

Rupture diplomatique

Avant de s'intéresser aux présumés génocidaires réfugiés sur son sol, la justice française a cherché à connaître les auteurs de cet attentat. L'enquête fut confiée au juge Jean-Louis Bruguière, qui, en novembre 2006, a délivré neuf mandats d'arrêt visant des proches de Paul Kagame, élu en 2000. Cette décision, qui revenait à considérer le FPR comme responsable de l'attentat, a provoqué la rupture des relations diplomatiques avec la France.

Il faudra attendre 2010 pour qu'un rapprochement entre les deux pays soit amorcé. Cette année-là, le président Nicolas Sarkozy se rend au Rwanda, où il reconnaît les «erreurs d'appréciation» commises par la France pendant le génocide. Dans la foulée, les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux succèdent à Jean-Louis Bruguière et reprennent totalement l'enquête sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Les investigations des experts, menées à Kigali, concluent que la zone de tir des missiles «la plus probable» serait un camp tenu par les Forces armées rwandaïses, affaiblissant ainsi la thèse du juge Bruguière. Faute de «charges suffisantes», l'enquête sur l'attentat de 1994 aboutit en décembre 2018 à un non-lieu pour les proches du président Paul Kagame.

DE NOMBREUX GÉNOCIDAIRES ONT TROUVÉ REFUGE EN FRANCE, OÙ LA JUSTICE A SUIVI LE COURS TUMULTUEUX DES RELATIONS AVEC LE RWANDA

En France, la première plainte contre un présumé génocidaire date de 1995. Wenceslas Munyeshyaka, un prêtre rwandais qui officie alors en Ardèche, est accusé d'avoir livré des Tutsi aux miliciens hutu dans son église de Kigali. L'instruction est si longue que la France est condamnée en juin 2004 par la Cour européenne des droits de l'homme pour violation du droit à un procès «dans un délai raisonnable». En 2019, la Cour de cassation valide une ordonnance de non-lieu rendue en sa faveur, illustrant la difficulté à rapporter des preuves longtemps après les faits, et l'extrême délicatesse des dossiers.

Réconciliation

La volonté politique de traquer les présumés génocidaires en France et de les poursuivre apparaît pendant le mandat de Nicolas Sarkozy (2007-2012). En 2012 est créé le pôle génocide et crimes contre l'humanité du tribunal de Paris, puis, l'année suivante, l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité. Si les relations avec le Rwanda restent tièdes sous François Hollande (2012-2017), elles s'améliorent après l'élection d'Emmanuel Macron. Fin 2018, Paris encourage la candidature de la Rwandaise Louise Mushikiwabo à la tête de l'Organisation internationale de la francophonie. Trois ans plus tard, un rapport d'historiens reconnaît «un ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes» de la France.

Depuis la réconciliation entre les deux pays, les procédures contre les présumés criminels se sont accélérées. «On a fourni des moyens pour faire avancer les procédures et la tenue des procès, affirme une source à l'Elysée. Au sein du pôle crimes contre l'humanité du tribunal de Paris, le ratio entre magistrats et enquêteurs n'était pas équilibré. Nous avons augmenté les effectifs [de 14 à 20 enquêteurs] et fait un rééquilibrage. Ce n'est donc pas un hasard si de grands procès démarrent maintenant.»

Vingt-neuf informations judiciaires et cinq enquêtes préliminaires en lien avec le Rwanda sont actuellement ouvertes. «Mais une centaine de personnes liées au génocide, à des degrés divers, vivent sur notre territoire, s'insurge Alain Gauthier, président du Collectif pour les parties civiles pour le Rwanda, une association qui traque les présumés génocidaires depuis 2001. Nous sommes excédés par la lenteur de la justice. Des témoins sont morts, d'autres ont disparu. D'autres enfin ont largement eu le temps d'accorder leurs versions.»

Les procès de Philippe Hategakimana, ancien gendarme naturalisé français en 2005, et du médecin rwandais Sosthène Munyemana, accusé d'avoir mis en place des «barrières» afin d'organiser des massacres en 1994, sont attendus en 2023. L'instruction du dossier de ce dernier aura duré vingt-huit ans. ■

PIERRE LEPIDI
(SERVICE LE MONDE AFRIQUE)

Le Monde Afrique
Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus

UNE ÉCOLOGIE BRIDÉE PAR LE POUVOIR

LIVRES

Un demi-siècle s'est écoulé depuis que Robert Poujade (1928-2020), le premier titulaire du portefeuille de l'environnement, a qualifié son maroquin de «ministère de l'impossible». Depuis, l'écologie s'est imposée comme une priorité dans toutes les études d'opinion, la crise climatique et l'érosion de la biodiversité ne cessent de s'aggraver, mais la formule reste d'actualité. Mener une politique écologique à la hauteur de l'urgence «relève encore de l'impossible en France», affirme l'ancien conseiller Léo Cohen et la journaliste Justine Reix, dans deux ouvrages consacrés au ministère de l'écologie. Deux livres qui s'imposent alors que la ministre de la transition écologique, Amélie de Montchalin, battue aux élections législatives, va devoir démissionner un mois après sa nomination.

Après huit cents jours passés à l'hôtel de Roquelaure, auprès de Barbara Pompili lorsqu'elle était secrétaire d'Etat à la biodiversité (2016-2017), puis du ministre de l'écologie François de Rugy (2018-2019), Léo Cohen a quitté ses fonctions ministérielles «épuisé», «décorragé». «J'ai vu les blocages s'additionner, jusqu'à former un mur infranchissable», témoigne-t-il. Il en a recensé douze, qui expliquent pourquoi «notre manière même de gouverner est antinomique de l'action environnementale».

Justine Reix a, elle, mené l'enquête pendant deux ans, des couloirs de l'Assemblée nationale à la rencontre de ministres, de députés, d'ONG, de chercheurs ou de lobbyistes. Elle livre le récit d'un ministère «trop petit et trop faible pour une cause bien trop grande», où l'espérance de vie du mandat est une des plus courtes au sein du gouvernement. «Le fait d'avoir placé le ministère de l'écologie comme numéro deux ou numéro trois dans l'ordre protocolaire relève de la poudre aux yeux, assure-t-elle. Même si l'écologie s'affiche comme une priorité, elle n'est pas considérée comme une nécessité.»



800 JOURS AU MINISTÈRE DE L'IMPOSSIBLE. L'ÉCOLOGIE À L'ÉPREUVE DU POUVOIR
de Léo Cohen,
Les Petits Matins,
144 p., 15 €



LA POUDRE AUX YEUX. ENQUÊTE SUR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
de Justine Reix,
JC Lattès,
240 p., 19 €

Tous deux décrivent les rivalités interministérielles, entre Roquelaure, un ministère transversal, et l'économie, son ennemi juré, mais aussi l'agriculture, l'éducation ou les armées. Ils racontent également la «concurrency des temps» entre la défense de l'environnement – dont les bénéficiaires se mesurent à long terme – et un système politique centré sur le court terme, dont la priorité est de faire baisser la dette et le taux de chômage pour voir ses dirigeants réélus.

«Sortir de l'impasse»

Aussi, les auteurs enquêtent sur le poids des lobbys privés, qui ralentissent ou empêchent l'action, et racontent les relations tendues avec les ONG environnementales. Ils épinglent les hauts fonctionnaires, dont une grande majorité est «totalement hermétique» au défi climatique, selon les mots de Léo Cohen. Justine Reix rappelle enfin que le ministère n'a cessé de voir son budget et ses

effectifs fondre, année après année – même si son administration compte 52 000 agents.

Ces récits des coulisses ministérielles, ponctués de nombreuses anecdotes, permettent de saisir le «parcours du combattant» d'un ministre de l'écologie confronté à une grande «solitude». Léo Cohen décrit comment la hausse de la taxe carbone a été dynamitée pour des raisons budgétaires – le gouvernement a augmenté brutalement sa trajectoire pour permettre à Bercy de boucler son budget pour l'année 2018. Il explique comment des projets désastreux pour l'environnement, comme la Montagne d'or, une immense mine au cœur de la forêt guyanaise, peuvent devenir rentables grâce aux subventions publiques et être validés du fait d'un code minier obsolète – le projet a été abandonné par le gouvernement en 2019.

Justine Reix raconte aussi comment l'ex-ministre Ségolène Royal a institutionnalisé la formule de l'«écologie punitive» qui contribue à décrédibiliser les politiques environnementales, au nom de la défense des libertés individuelles. Ou comment Nicole Briqç a été écartée du ministère de l'écologie, un mois après son arrivée, pour avoir annoncé la suspension des permis d'exploration d'hydrocarbures, une décision pénalisant l'entreprise pétrolière Shell, qui prospectait au large de la Guyane.

Aujourd'hui consultant indépendant sur la transition écologique et la participation citoyenne, Léo Cohen propose des solutions pour «sortir de l'impasse»: renouveler la formation des hauts fonctionnaires, mettre en place des sanctions si les ministres ne respectent pas leurs budgets carbone, encadrer les lobbys, ou instaurer de nouvelles conventions citoyennes, dont il faudrait fixer les règles du jeu et garantir les débouchés politiques. Il faudrait également voir, prévient Justine Reix, si la nomination d'une première ministre, directement chargée de la transition écologique, permettra de réorienter les politiques gouvernementales en faveur de l'écologie. ■

AUDREY GARRIC

Un voyage immobile | PAR SELÇUK



QUAND LA VILLE SE FAIT SAUVAGE

LA REVUE DES REVUES

Créée par la Fondation François Sommer et les éditions Glénat en 2012, la revue *Billebaude* propose chaque semestre une passionnante monographie de la découverte du vivant dans toute sa diversité. La thématique de sa vingtième livraison a surgi d'évidence au printemps 2020, lors du premier confinement engendré par l'épidémie de Covid-19 – au moment où le sauvage réinvestissait nos centres urbains devenus déserts, où le chant des oiseaux perçait le vacarme évanouï des activités humaines. Et où chacun, dans l'horizon désormais restreint qui lui était imposé, (re)découvrait avec bonheur le cycle de la nature, qu'aucun décret ne peut interrompre.

Pourtant, comme le relève Henri de Castries, président de la Fondation François Sommer, «concilier développement urbain et nature sauvage en ville ne va pas de soi», et s'avère source de conflits entre les activités humaines

et la faune – voire entre les humains eux-mêmes. Il y a d'ailleurs quelque chose d'oxymorique dans cette notion de «ville sauvage», la ville étant par essence le lieu qui, bien à l'abri de ses murailles, exclut «l'effrayant, le dangereux ou le mortel», explique la philosophe Joëlle Zask dans un riche entretien où elle invite à «accueillir l'imprévisible». Évitant l'écueil du mythe du bon sauvage ou de la pureté originelle, tout autant que celui du cynisme éradicateur, elle propose une voie de coexistence inédite et pragmatique.

L'éléphant Hanno et la girafe Zarafa

Remontant plus loin dans le temps, l'écrivaine Læticia Bianchi dresse les portraits savoureux d'animaux sauvages qui, devenus citoyens, ont marqué les annales, tel l'éléphant Hanno, envoyé au XVI^e siècle par le roi du Portugal au pape Léon X – lequel le tenait en si haute estime qu'il le fit inhumer sous la Bibliothèque apostolique vaticane. Ou la girafe Zarafa, que le pacha d'Égypte offrit au roi de France

Charles X. Arrivé à Paris vêtu d'un habit impérial spécialement façonné pour ses mensurations hors norme, l'animal déclencha une véritable «girafomania» dans la capitale.

Richement colorées, les pages de la revue sont peuplées de représentations d'animaux sauvages, dont une bonne partie sont des œuvres de street-artistes actuellement présentées dans le cadre de l'exposition «IncurSIONS sauvages», au Musée de la chasse et de la nature, à Paris, jusqu'au 11 septembre.

Impressionnantes par leur monumentalité, les peintures murales du Mexicain Ruben Carrasco recouvrent les façades d'entrepôts ou d'immeubles de nos métropoles surpeuplées, et semblent proposer un dialogue silencieux entre deux univers qu'en apparence tout oppose: le sauvage et la civilisation. Un dialogue vital et d'une rare puissance. ■

VIRGINIE LAROUSSE

Billebaude, n° 20, «Ville sauvage», premier semestre 2022, 96 p., 19,90 €